

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-45 du 2 mars 2010 portant nomination au groupe de travail sur les médicaments de rhumatologie et d'antalgie, à l'exception de ceux qui agissent sur le système nerveux central de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030130S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2006-34 en date du 20 février 2006 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail sur les médicaments de rhumatologie et d'antalgie, à l'exception de ceux qui agissent sur le système nerveux central,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail sur les médicaments de rhumatologie et d'antalgie, à l'exception de ceux qui agissent sur le système nerveux central les personnalités dont les noms suivent :

M. BARDIN (Thomas).
M. BRUXELLE (Jean).
Mme CHAUVELOT-MOACHON (Laurence).
M. CORTET (Bernard).
M. CUNIN (Gérard).
Mme FAUCHER-GRASSIN (Joëlle).
M. GILLET (Pierre).
M. LE PARC (Jean-Marie).
M. MASSON (Charles).
Mme PERDRIGER (Aleth).
M. PERROT (Serge).
M. ROUSIERE (Mickaël).
M. THOMAS (Thierry).
Mme VERGNE-SALLE (Pascale).

Article 2

M. BARDIN (Thomas) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date d'échéance du mandat des membres de la commission d'autorisation de mise sur le marché.

Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 mars 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT